



<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations municipales Séance du mardi 6 mars 2018 Par suite d'une convocation en date du 27 février 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 6 mars 2018 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 10 Délibération n°D_2018_03_06_12</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons Absente excusée : Mme Maryline Derouet Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Nathalie Venancio est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Remise gracieuse location salle des fêtes du 25 novembre 2017

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, du fait d'impondérables survenus dans les locaux pendant la période de location, une demande orale de remise gracieuse a été faite auprès de la commune concernant la location de la salle des fêtes pour la période du 24 au 27 novembre 2017.
 Il soumet au conseil municipal une remise gracieuse de 150 €.

Vu la délibération n°D_2016_04_27_02 du 27 avril 2016 portant sur les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'exercice 2017,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées :

- **DONNE** un avis favorable à la demande de remise gracieuse de 150 € relative à la location de la salle des fêtes pour la période du 24 au 27 novembre 2017 du fait d'impondérables survenus dans les locaux durant la période de location,
- **DIT** que le titre de recettes n°259 de l'exercice 2017 d'un montant de 850 € doit être réduit de 150 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 9 mars 2018 Et de la publication le : 9 mars 2018</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 9 mars 2018 Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	---

